

- 9h00 | Introduction
- Le contexte de la réforme
 - Ses objectifs
 - Qu'est-ce qui vous attend en 2019 ?

- 9h30 | Le nouveau Code
- Quelle architecture ?
 - Que contient-il et que ne contient-il pas ?
 - Quelles sont les nouveautés apportées ?
 - Quelles sont les disparitions constatées ?

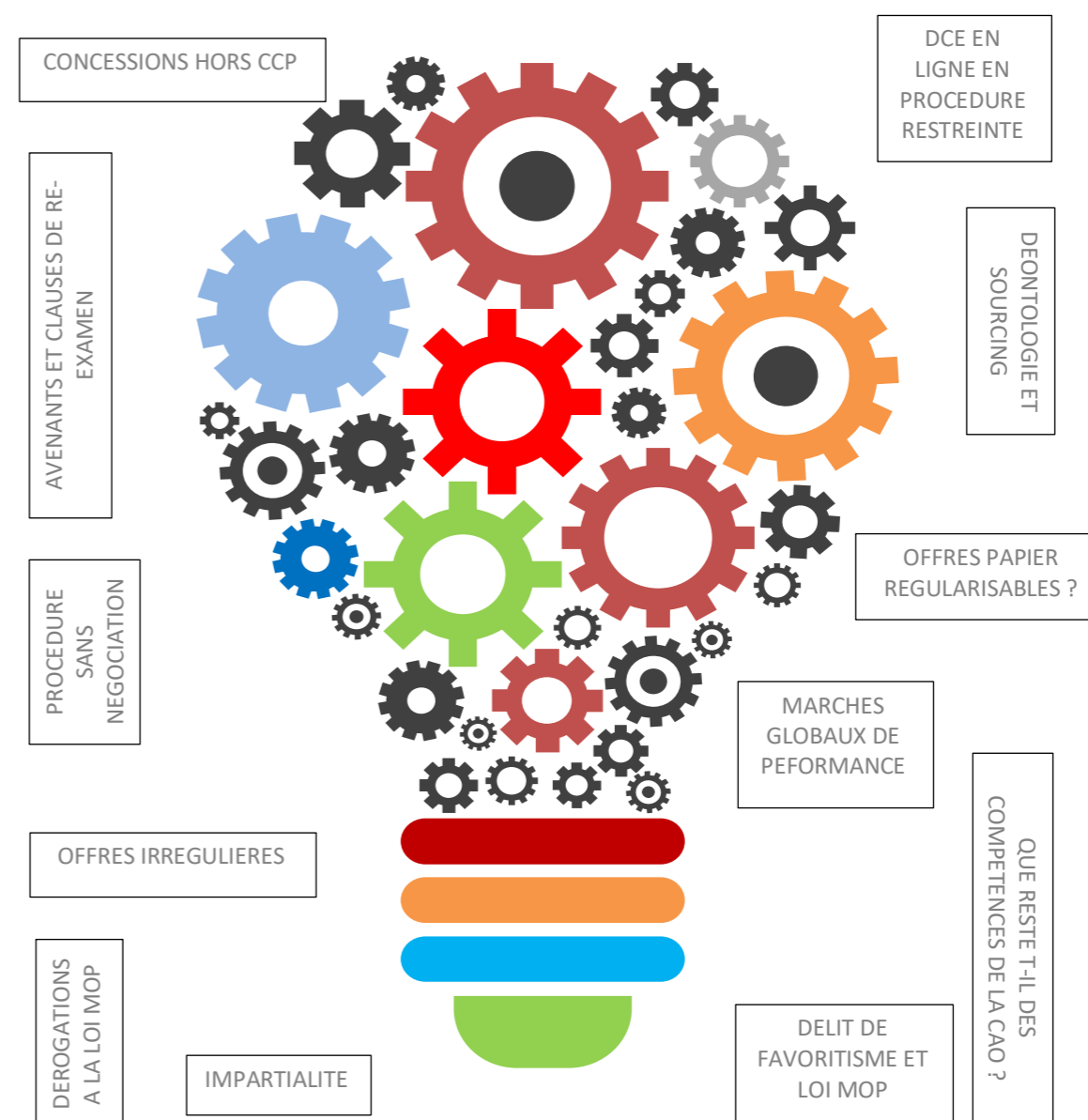
12h30 | Déjeuner

- 14h00 | Impact de la loi ELAN
- Que fait désormais notre CAO ?
 - Quels impacts pour la loi MOP et le concours de maîtrise d'œuvre ?
 - Quid de l'entrée en vigueur de ces dispositions ?

- 15h00 | Autres nouveautés
- Achats innovants : que peut-on faire ?
 - Quelques mesures en faveur des PME pour l'exécution des marchés (Décret du 24/12/2018)
 - Et une loi PACTE à venir

- 16h00 | Dématérialisation
- Quels sont les problèmes rencontrés ?
 - Quelles sont nos solutions préconisées ?
 - Que nous a déjà dit le Juge Administratif ?

Comprendre et maîtriser la nouvelle architecture des marchés publics et des concessions



Programme

Programme



MAITRE NICOLAS CHARREL, ANIMATEUR DE LA FORMATION, EST ACTUELLEMENT EN COURS DE REDACTION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE COMMENTE ET ANNOTE, AUX EDITIONS LE MONITEUR. IL VOUS FERA PARTAGER EN AVANT- PREMIERE SON ANALYSE.



Nouveau Code de la Commande Publique

COMPRENDRE ET MAITRISER LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES MARCHES PUBLICS ET DES CONCESSIONS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ☞ COMPRENDRE, ANALYSER ET MAITRISER LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (OBJECTIFS, ARCHITECTURE ET CONTENU, APPORTS ET NOUVEAUTES)
- ☞ CONNAITRE LES PRINCIPALES NOUVEAUTES 2019 DE LA COMMANDE PUBLIQUE (LOI ELAN, DECRET « INNOVATION », FUTURE LOI « PACTE »)
- ☞ PARTAGER LES PREMIERS RETOURS DE LA « FULL DEMAT' » (LES PROBLEMATIQUES RENCONTREES, LA FAÇON DE LES TRAITER, LES PREMIERES DECISIONS JURISPRUDENTIELLES)

Ce séminaire vous apportera un grand nombre de réponses juridiques et opérationnelles aux questions que vous vous posez.

Public concerné : *Collectivités publiques, associations, SEM, SPL, OPH, Établissements de santé, maîtres d'œuvre et entreprises*

Formation pratique d'une journée animée par Maître Nicolas CHARREL

Paris
Marseille
Nice
Montpellier
Rodez
Valence
Bordeaux
Strasbourg



VOTRE FORMATEUR :

NICOLAS CHARREL

- Avocat au barreau de Paris
- Avocat européen à la Cour du Luxembourg
- Auteur du Code pratique des marchés publics et de la commande publique commenté et annoté aux Editions du Moniteur
- Coauteur de l'Encyclopédie Multimédia Réglementation des marchés publics aux Editions du Moniteur.
- Auteur des ouvrages « CCAG-Travaux », « MI-PI-TIC » commentés et annotés, « L'ordonnance du 6 juin 2005 et décrets d'application », et « Le risque pénal dans les marchés publics et les délégations de service public » aux Editions du Moniteur.
- Membre permanent du Comité de rédaction de la revue « Actualité de la Commande et des Contrats Publics ».
- Contribution au Lamy Immobilier (Domaine des personnes publiques, marchés publics, PPP).



Outre ses activités d'auteur et d'avocat dans les contentieux traditionnels du droit public (passation des contrats, contentieux des réclamations d'entreprises, contentieux liés au fonctionnement des personnes publiques, contentieux de la responsabilité, ...) Maître CHARREL participe en qualité de consultant en ingénierie juridique de projet au montage de nombreuses opérations complexes des collectivités publiques, des CH, OPH, SPL... par l'assistance apportée lors de la définition du choix des procédures, de leur mise en œuvre, en marché public, délégations de service public, contrat de partenariat public privé, opération d'aménagement et de grands équipements, en matière d'environnement, des transports publics, du secteur hospitalier, de la loi MOP et de la gestion domaniale..., et notamment dans leur composante liée à l'innovation et au développement durable.

En sa qualité d'avocat européen près la Cour du Luxembourg, il vous apportera un éclairage particulier sur les jurisprudences du TPI et de Cour de Justice de l'Union Européenne

INSCRIPTION SUR RESERVATION :

- par téléphone **04 67 06 13 13/15** ou télécopie au **04 67 29 83 86**
- par courrier adressé à : FCPe - 5, rue Boussairolles -, 34000 Montpellier
- par email : formation-droit@charrel-avocats.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

Société/Collectivité :
Nom : Prénom :
Service : Fonction :
Adresse :
.....
.....
Tél. : Fax :

Email :

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions d'inscription ci-contre.

Date :
Cachet et signature :

HORAIRES

08H45 – 17H30

LIEU & DATE DE LA FORMATION

RODEZ – 12/03/2019

PARIS – 14/03/2019

MONTPELLIER - 15/03/2019

VALENCE - 21/03/2019

MARSEILLE - 22/03/2019

STRASBOURG - 02/04/2019

NICE - 04/04/2019

BORDEAUX - 11/04/2019

TARIFS

690 Euros (exonéré de TVA)

Comprenant : les collations, déjeuners et la remise de la documentation papier et numérique

Pour une inscription à 3 : -10%

Pour une inscription à 4 : -15%

Pour une inscription à 5 : -20%

FORMALITES D'INSCRIPTION

Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription/ Les droits d'inscriptions devront être effectués avant la formation ou, pour les Administrations, par une lettre valant commande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si malgré leurs efforts les circonstances les y obligent.

FORMALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à réception de la convention de formation

FORMALITÉS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation s'effectue par écrit. En cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation, les frais de participation sont dus en totalité mais les participants peuvent se faire remplacer.